

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 JANVIER 2014

RENDU PUBLIC LE 30 JANVIER 2014

Le Conseil Municipal a approuvé, le compte rendu de la séance du 17 décembre 2013 .

1 A 13) FINANCES

1/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le budget primitif de l'exercice 2014 du budget principal, arrêté comme suit :

<u>MOUVEMENTS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>INVESTISSEMENT</u> (mouvements réels)	19.790.120,00 €	14.483.229,00 €
Investissement (mouvements d'ordre)	101.010,00 €	5.407.901,00 €
Total Investissement	19.891.130,00 €	19.891.130,00 €
Fonctionnement (mouvements réels)	57.232.765,00 €	62.539.656,00 €
Fonctionnement (mouvements d'ordre)	5.307.901,00 €	1.010,00 €
Total Fonctionnement	62.540.666,00 €	62.540.666,00 €
Total (Investissement + Fonctionnement)	82.431.796,00 €	82.431.796,00 €

2/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2014 du Service Extérieur des Pompes Funèbres arrêté comme suit :

<u>MOUVEMENTS reels</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	10.000,00 €	10.000,00 €
TOTAL	10.000,00 €	10.000,00 €

3 à 10/ Le Conseil Municipal a approuvé les conventions d'objectifs entre la Ville et les associations pour l'attribution de subventions comme suit :

- COMB pour 396 000 euros (à l'unanimité)
- CASC pour 133 538 euros (à l'unanimité)
- OBS pour 114 530 euros (à la majorité absolue)
- ADIB pour 29 108 euros (à la majorité absolue)
- Régie de Quartier de Bagneux pour 25 000 euros (à la majorité absolue)
- Le Plus Petit Cirque du Monde pour 28 000 euros (à la majorité absolue)
- Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo pour 14 000 euros (à l'unanimité)

Ainsi que des subventions hors conventions d'objectifs aux associations balnéolaises pour 2014 (tableau ci-joint) (à l'unanimité).

11/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine relative à l'organisation de la Fête des Associations et du Sport pour l'année 2014 et a autorisé Madame le Maire à signer les conventions de financement qui s'y rapporteront.

12/ Le Conseil Municipal a attribué, à la majorité absolue, une subvention municipale exceptionnelle de 2 400 euros à l'Association MEMORIAL AFN 92.

13/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le Trésorier de la Commune de Bagneux soit 18 859,87 euros pour les années 2010 à 2013.

14 A 24) TARIFS

14 à 17/ Le Conseil Municipal a revalorisé, à la majorité absolue, les tarifs pour l'année 2014/2015 pour les activités suivantes :

14/ Gymnastique Seniors

ACTIVITE	ANCIEN TARIF	TARIFS A COMPTER DU 1/09/14
GYMNASTIQUE	60,00	61,10

15/ Droits de stationnement camping et autres prestations pour le village familial de vacance de la Trinité sur Mer :

RUBRIQUES CRITERES	DROITS DE STATIONNEMENT C A M P I N G P A R J O U R	
B A G N E U X	Anciens tarifs	A compter du 1^{er} septembre 2014
<u>ENFANTS DE - de 6 ans</u>	1,20	1.25
PAR PERSONNE	1,90	1,95
CANADIENNE (2 Places)	1,40	1,45
EMPLACEMENT (10 x 10 m)	2,50	2,55
BRANCHEMENT ELECTRIQUE	1,40	1,45

Location d'une paire de drap et d'une couverture, prix par séjour : 4,30 € (ancien tarif)

4,40 € à compter du
1/09/14

Location de vélo à la journée : 4,90 € (ancien tarif)
5,00 € à compter du 1/09/14

Le montant de la caution par vélo est fixé comme suit :
92,50 € pour 2014/ 2015

L'encaissement des jetons nécessaires au fonctionnement de la machine à laver :

1 jeton = 3,80 € (ancien tarif)
= 3,90 € à compter du 1/09/14

Location de réfrigérateur :

1 semaine = 9,30 € (ancien tarif)
= 9,50 € à compter du 1/09/14

16/ Repas des commensaux au village familial de vacance de la Trinité sur Mer :

FAMILLES	ANCIENS TARIFS	TARIFS A COMPTER DU 1/09/14
CONJOINTS	14,70	15,00
Enfants – de 14 ans	7,30	7,50

17/ Plats cuisinés au village familial de vacance de la Trinité sur Mer :

PLATS	ANCIENS TARIFS	TARIFS A COMPTER DU 1/09/14
Plat Simple A	5,10	5,30
Plat Garni B	6,20	6,30
Complément de repas C	1,20	1,25
Portion Supplémentaire D	1,90	1,95
Entrée ou Dessert E	1,60	1,65

18/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, le tarif d'un repas confectionné par la Cuisine Centrale à 4,90 euros auprès des associations à compter du 1^{er} février 2014 .

19/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, les tarifs pour une sortie spécifique à la journée ou à la demi-journée comme suit :

COUT DE LA SORTIE	ANCIENS TARIFS	TARIFS A COMPTER DU 1/09/14
Droit d'entrée inférieur ou égal à 10 €	2 €	2.10 €
Droit d'entrée compris entre 11 et 30 €	6.15 €	6.30 €
Droit d'entrée supérieur à 30 €	8.15 €	8.30 €

20/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, les tarifs relatifs à l'utilisation des studios de musique conformément au tableau joint et ce à compter du 1^{er} septembre 2014.

21 à 24/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, les tarifs des Centres Sociaux et Culturels comme suit :

21/ Week-end 18-25 ans du service Jeunesse et des centres sociaux et culturels
 Fixe à 49 euros la participation des usagers au coût des week-ends « 18-25 ans » à compter du 1^{er} septembre 2014 et décide qu'un acompte de 25,50 euros devra être réglé par les familles avant le départ.

22/ Participation annuelle aux frais pour les activités de soutien scolaire, alphabétisation et accompagnement à la scolarité
 Fixe à 10,19 euros cette participation.

23/ Billetterie pour les initiatives ponctuelles

	Anciens tarifs	A compter du 1 ^{er} septembre 2014	APPLICATIONS DES TARIFS
Tarif A	1,48	1.50	Vente de produits à l'unité : barbe à papa, boisson
Tarif B	3,16	3.22	Droit d'entrée enfants (- 12 ans) soirées cabaret, concerts, théâtre, barbecue, repas de quartier ...
Tarif C	4,99	5.08	Droit d'entrée adultes : soirées cabaret, concerts, théâtre, barbecue, repas de quartier ...
Tarif D	9,63	9.81	Brocante (2m linéaires) et Sorties familiales à la journée sans entrées payantes (journée bord de mer...)

24/ Sorties et séjours en direction des familles

TARIFS SORTIES FAMILLES

		ANCIENS TARIFS	A compter du 1 ^{er} septembre 2014
ADULTES Et à partir de 13 ans	1 week-end	48.60	49.52
	1 semaine	96	97.82
ENFANT Jusqu'à 12 ans inclus	1 week-end	29	29.55
	1 semaine	58.10	59.20
HORS Bagneux	1 week-end	76.50	77.95

25 A 28) CITOYENNETE

25/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, les actions proposées pour l'année 2014 par la Ville dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il a autorisé Madame le Maire à déposer les projets programmés par la ville et solliciter des subventions auprès de l'ACSE, du Conseil Général des Hauts-de-Seine, du Conseil Régional Ile-de-France et les autres partenaires possibles.

26/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à solliciter des subventions nécessaires auprès des différents organismes financeurs dans le cadre de la Stratégie Territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes et Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (STSPD et du FIPD).

27/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'engager la réalisation d'un diagnostic local de sécurité et a autorisé Madame le Maire à déposer un dossier de candidature à l'Appel à Projets « Accompagnement au diagnostic pour la mise en œuvre des stratégies territoriales de sécurité » auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et tout autre partenaire possible.

28/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Manifeste des villes adopté dans le cadre du Forum Français pour la Sécurité Urbaine en décembre 2012. Il a approuvé le principe de l'adhésion de la Ville de Bagneux à ce forum . Cette contribution s'élève à 2 350 euros.

29) JUMELAGE

Le Conseil Municipal a accepté, à la majorité absolue, la convention de partenariat entre l'Association Douleurs Sans Frontières et la Ville de Bagneux visant la prise en charge adaptée des enfants et familles en souffrance dans plusieurs établissements de l'enfance et la petite enfance à Vanadzor et a autorisé Madame le Maire à la signer.

30) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal a attribué, à la majorité absolue, la Délégation de service public de mise en fourrière automobile, enlèvement, gardiennage et restitution de véhicules, à la société SNCDR pour une durée de 5 ans à compter de la date de notification.

31 A 35) GARANTIES COMMUNALES

31/ Le Conseil Municipal a demandé, à la majorité absolue, la garantie communale au profit de la SEMABA pour le réaménagement du prêt de 9 000 000 euros contracté auprès d'ARKEA, destiné à financer l'acquisition des emprises foncières nécessaires au projet de bureaux dans la ZAC Victor Hugo et a approuvé l'avenant n°2 à ce contrat de prêt et a autorisé Madame le Maire à le signer.

32/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux prêts souscrits par DOMAXIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 8 430 024 euros, prêts destinés à financer l'acquisition des logements Icade de la Résidence La Pierre Plate à Bagneux.

33/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux prêts souscrits par DOMAXIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 1 927 344 euros, prêts destinés à financer l'acquisition des logements Icade de la Résidence La Fontaine à Bagneux.

34/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, sa garantie à hauteur de 100 % à DOMAXIS pour le remboursement de trois emprunts d'un montant total de 9 587 230 euros contractés auprès du Crédit Foncier, destinés à financer l'acquisition des logements Icade de la Résidence La Pierre Plate à Bagneux.

35/ Le Conseil Municipal a accordé, à la majorité absolue, sa garantie à hauteur de 100 % à DOMAXIS pour le remboursement de trois emprunts d'un montant total de 23 167 127 euros à contracter auprès du Crédit Foncier, destinés à financer l'acquisition des logements Icade de la Résidence Le Prunier Hardy.

36 A 40) AMENAGEMENT URBAIN

36/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la convention à passer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Délégation Hauts-de-Seine sur l'accompagnement technique du plan de développement et d'animation du commerce et de l'artisanat balnéolais et a autorisé Madame le Maire à la signer.

37/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à déposer une déclaration préalable en vue du détachement parcellaire des parcelles P n°8, n°12, n°13, n°14 sises 47-49 avenue Henri Barbusse afin de concrétiser la cession desdites parcelles à la SEMABA

38/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de superposition d'affectation du domaine public pour l'aménagement des îlots 2 et 3 de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo avec Eau de Paris et a autorisé Madame le Maire à la signer.

39/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acquisition auprès du Syndicat des copropriétaires de trois emprises représentant une superficie de 56 m², au prix de 7 200 euros conformément à l'estimation des domaines du 9 décembre 2013 :

- Lot A (figuré sur le plan annexe en jaune), d'une superficie de 32 m², issue de la division de la parcelle AB 119, située 8 rue des Fossés à Bagneux.
- Lot B (figuré sur le plan annexe en orange), enclavé, d'une superficie de 13 m², issue de la division de la parcelle AB 119, située 8 rue des Fossés à Bagneux.
- Lot C (figuré sur le plan annexe en bleu), enclavé, d'une superficie de 11 m², issue de la division de la parcelle AB 116, située 4 rue des Fossés à Bagneux.

Et a approuvé la constitution de servitudes grevant deux parcelles de terrain situées 4 à 8 rue des Fossés :

- La servitude de vue et non altius tollendi grevant le lot A (fond servant), représentant une superficie de 10 m² au-dessus de l'altitude 109.89m (altitude N.G.F) au profit du lot D (fond dominant), actuelle propriété des copropriétaires du 4-8 rue des Fossés.
- La servitude de vue et non altius tollendi grevant le lot C (fond servant), représentant une superficie de 2 m² au-dessus de l'altitude 114.46m (altitude N.G.F) au profit du lot D (fond dominant), actuelle propriété des copropriétaires du 4-8 rue des Fossés.

L'indemnité due par le syndicat des copropriétaires à la Ville de Bagneux sera de 3000 €.

40/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la constitution de trois servitudes de cours communes (non aedificandi) au profit de la SEMABA ou de tout substitué grevant les parcelles AG n°88 et t AH n°195 appartenant à la Commune de Bagneux.

41 A 43) SERVICES TECHNIQUES

41/ Le Conseil Municipal a constaté, à la majorité absolue, la désaffectation d'une partie du chemin rural des Brugnault et a autorisé Madame le Maire à prendre toutes dispositions en vue de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la vente de la portion du chemin latéral concernée par le projet dans les termes de l'article L.161-10 du Code Rural. Cette enquête publique sera diligentée dans les conditions des articles R.141-4 et suivants du Code. Il est dit que l'aliénation du chemin latéral des Brugnaults devra être précédée d'un accord définitif entre la Commune et le Département sur la proposition d'itinéraire de substitution. Il autorise le SIPPAREC ou son substitué à déposer une demande de permis de construire portant sur partie des parcelles AE n°146, AE n°155, AQ n°114 et AQ n° 278 ainsi sur partie du chemin rural des Brugnaults.

42/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le programme de travaux pour la réhabilitation et d'extension des vestiaires qui débuteront en février 2014. Il a autorisé Madame le Maire à signer le marché pour les travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires avec la société ERI pour un montant de 1 168 848,19 € HT (décomposé de la manière suivante) :

- **projet de base : 1 208 005,23 €**
- **Option 1 : - 59 627,77 €**
- **Option 2 : 15 959,74 €**
- **Option 4 : 4 510,99 €**

43/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant de majoration au marché n°132401 à passer avec la Compagnie d'Assurances PNAS et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit d'accepter la nouvelle grille des primes unitaires selon les catégories de véhicule.

44) SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la demande de retrait de la Ville du Syndicat Intercommunal de l'Orme à Moineaux des Ulis (SICOMU). Cette décision a été prise car les balnéolais n'utilisaient plus les services du Cimetière de l'Orme à Moineaux depuis de nombreuses années. Il a autorisé Madame le Maire à engager la procédure de retrait du SICOMU ainsi qu'à signer tout acte y afférent.

45) HABITAT

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat à passer avec l'Association Solidarité Expulsion (ASPE) pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des demandeurs balnéolais de logement social pouvant recourir au dispositif de droit au logement opposable (DALO) et a autorisé Madame le Maire de la signer.

46 A 48) JEUNESSE

46/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer pour l'exercice 2014 des demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département inscrites dans le cadre des dispositifs particuliers liés aux domaines sociaux éducatifs et de loisirs concernant la jeunesse (Ville Vie Vacances et autres) et a autorisé Madame le Maire à signer les conventions de financement.

47/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le règlement du concours organisé pour la réalisation de l'affiche du festival « Alliances Urbaines » - Edition 2014. Il a autorisé Madame le Maire à attribuer aux lauréats les prix suivants, conformément au règlement du concours :

- le premier prix : 500 euros et un pass alliances urbaines 2014
- le deuxième prix : 300 euros et un pass alliances urbaines 2014
- le troisième prix : 200 euros et un pass alliances urbaines 2014
- des pass d'accès au festival aux 10 premiers lauréats.

48/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec l'Association « Nos quartiers ont des talents » en faveur des jeunes balnéolais diplômés bac +4 et plus et a autorisé Madame le Maire à la signer.

49) RESTAURATION

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°357/2010 à passer avec la société ACADE ET BIO et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de modifier la durée dudit marché dans l'acte d'engagement en la portant au 31 décembre 2013.

50 A 51) SPORTS

50/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention tripartite entre la Ville de Bagneux, la Région d'Île-de-France et le Lycée Professionnel Léonard de Vinci et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de répondre aux besoins de ce lycée et de mettre à disposition les installations suivantes :

- le gymnase et la salle de musculation de la Halle des Sports Janine Jambu
- la piste d'athlétisme du Parc des Sports
- La Plaine de jeux Maurice Thorez

51/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de l'installation sportive à passer avec l'Association Sportive de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan et a autorisé Madame le Maire à la signer.

52 A 62) PERSONNEL

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, les créations suivantes :

- emplois non permanents pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité en 2014
- un emploi de psychologue de classe normale à temps non complet de 76 heures mensuelles pour la Direction du Service Education – Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- trois emplois d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe pour la Direction du Service Education – Secteur Petite Enfance
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la Direction de l'Education – Secteur Petite Enfance
- un emploi d'agent de maîtrise pour la Direction des Bâtiments
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la Direction des Bâtiments – Secteur Fêtes et Cérémonies
- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour la Direction du Service Sports et Loisirs – Halle des Sports Janine JAMBU
- Modification du taux d'emploi du psychologue de l'Atelier Santé Ville (de 17H30 hebdomadaires à 24h30 hebdomadaires)
- Un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe pour la Direction du Service Education
- Un emploi d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe pour la Direction du Service Education
- Un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour la Direction de l'Education, dans le cadre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

